

Lettre du citoyen Santhonax , commissaire civil délégué à Saint-Domingue, au citoyen ministre de la marine.

Cap français, le 11 janvier 1793, l'an II de la République.

Citoyen ministre,

A notre arrivée à Saint-Domingue, il existait deux factions, les royalistes et les aristocrates de la peau. Les premiers ont été frappés dans la journée du 19 octobre dernier au Cap: le coup a retenti dans toute la colonie et l'heureuse nouvelle de la République française les a fait disparaître. Les seconds en sont devenus plus audacieux ; on ne parle ici et surtout au Port-au-Prince que d'indépendance. Les malheureux citoyens de couleur, jouets de tous les complots, seraient égorgés sans la protection de la France et de ses mandataires.

J'envoie à la Convention nationale, pour y rendre compte de leur conduite et être jugés, trois membres de l'assemblée de Saint-Marc et de la seconde assemblée coloniale avec le commandement de la garde nationale à cheval du Cap : ces quatre individus sont du nombre des plus acharnés ennemis de la loi du 4 avril.

Je vous ferai passer successivement les déclarations qui constatent leur délit,

L'archevêque Thibault arrive par Bordeaux avec Michel, commandant de la garde à cheval, sur le navire l'Eclatant, capitaine Gosté.

D'Augy et Raboteau vont, par Marseille, sur les navires la Perle et la Française, capitaines Ferruce et Garsin.

Un incident m'a fourni l'occasion de déporter quatre soldats du Port-au-Prince, de ils étaient venus, envoyés par des scélérats, et dont ils cherchent encore aujourd'hui à prolonger l'erreur sur le préjugé des couleurs ; ils étaient venus, envoyés par des scélérats, soulever la fidèle garnison du Cap. Le général Rochambeau les a fait arrêter sur-le-champ et je les renvoie en France pour en purger la colonie.

Cinq autres coupables, dénoncés par la voix publique comme les instigateurs des malheureuses journées du commencement de décembre dernier, ont subi le même sort.

Je suis forcé, contre mon gré, contre mon caractère, à tous ces actes de sévérité ; mais il faut que la loi, l'égalité, l'humanité triomphent et je m'immolerai, s'il le faut, pour remplir ma mission. J'appelle sur ma tête la responsabilité, si je fais mal ; mais si je suis le but de la Convention nationale je demande d'être soutenu, d'être encouragé dans la périlleuse carrière que j'ai entreprise.

Le commissaire civil de la République française à Saint-Domingue.
Santhonax.

Citoyen ministre,

Je viens d'apprendre par une lettre de la municipalité de Cayes que M. de Montesquiou, maréchal de camp, commandant la partie du sud de Saint-Domingue, était parti pour la France sur le navire la Sainte-Anne.

Cet homme a quitté son poste, de la manière la plus lâche, dans un moment de danger et sans en prévenir ni les commissaires civils, ni M. le gouverneur général provisoire. M. Ailhaud, mon collègue, en résidence dans le sud, vous donnera sans doute des renseignements positifs sur les causes de cette fuite. Quant à moi, je ne peux les attribuer qu'à ses opinions très prononcées en sens inverse de la Révolution : sans doute que des opinions ne sont pas des crimes, mais dans les conjonctures où nous sommes, elles doivent suffire pour écarter un chef des emplois publics.

Le commissaire national civil. Santhonax.